

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3328

présenté par

Mme Ozenne, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'article 5, ajouter un article additionnel ainsi rédigé :

À l'alinéa 18 de l'article L. 110-1 du code de l'environnement, après le mot : « préservation », sont insérés les mots "et la restauration"

EXPOSÉ SOMMAIRE

La préservation de la ressource en eau est essentielle au respect des objectifs du développement durable tels que fixés dans les principes généraux du Code de l'environnement, et notamment au maintien d'une agriculture viable sur nos territoires, en particulier les plus exposés aux canicules et aux sécheresses.

Il nous semble qu'il serait pertinent d'augmenter l'ambition des engagements français en la matière, en reconnaissant un objectif de restauration de la biodiversité, des milieux et des ressources.

En effet, l'effondrement de la biodiversité est tel que nous devons aller au-delà de l'objectif de préservation, en affirmant l'objectif de restauration, conformément au Cadre mondial de la

biodiversité de Kunming-Montréal, qui prévoit de restaurer 30 % des écosystèmes terrestres et maritimes dégradés d'ici à 2030.

Cette restauration des milieux, et en particulier des zones humides qui étaient attaquées par la version originale de ce texte, contribuera à la génération de nombreux services écosystémiques essentiels à l'agriculture ainsi qu'à d'autres usages, comme la fourniture d'eau potable propre à la consommation ou à l'irrigation (rapport *The Economics of Ecosystems and Biodiversity*, PNUE, 2013).